

Réf: Dossier 321089

Avis de constitution

SOCIETE « HIEROGLYPHE GOLD »

Siège ABIDJAN - Commune de COCODY - Quartier  
d'ANGRE - Sur la voie du Lycée MAHOU - Cité Manguier ,  
Lot 210, Ilot 9

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 07 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HIEROGLYPHE GOLD »

Objet : Exploitation minière

Capital 20,000,000 F CFA divisé en (2000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN - Commune de COCODY - Quartier d'ANGRE - Sur la voie du Lycée MAHOU - Cité Manguier , Lot 210, Ilot 9

Dirigeant(s) M FOFANA NONLA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06454 du 01/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39510/GTCA/RC/2024 du 01/07/2024

